

COLLECTION DU DOMAINE PUBLIC

AH ! QUE LES PLAISIRS SONT DOUX.

MOINAUX, JULES

Saynète — 1881

RÉPLIQUE · TEXTE INTÉGRAL LIBRE & GRATUIT

NOTE D'ÉDITION & DOMAINE PUBLIC

*Cette œuvre dramatique appartient au **Domaine Public** universel. Libre de droits patrimoniaux, elle peut être lue, montée sur scène, imprimée et partagée en toute liberté.*

À propos de cette édition

Conçue pour le travail du comédien et la pratique du plateau, cette édition privilégie la lisibilité et l'aisance de mémorisation :

- **Confort de lecture** : Justification courte au fer à gauche pour alléger l'effort visuel et sécuriser le retour du regard.
- **Distinction immédiate** : Répliques en **Cormorant Garamond** et didascalies en **Inter**, évitant toute confusion à voix haute.
- **Repérage scénique** : Numérotation discrète toutes les 5 lignes et marges aérées de 20 mm pour les annotations de jeu.

L'application Réplique

Cette édition vous est offerte par **Réplique**, l'outil d'apprentissage des textes créé pour les comédiens et les metteurs en scène.

L'application vous accompagne dans l'apprentissage de vos rôles grâce à un parcours progressif (textes à trous, masquage par initiale, récitation au micro) et un **mode Italienne** qui vous donne la réplique au bon tempo, secondé par un souffleur discret en cas d'hésitation.

Répétez vos textes et retrouvez nos éditions sur

www.replique.pro

PERSONNAGES

LE PRÉSIDENT

2 répliques

LE NARRATEUR

1 répliques

MONSIEUR BERNARDET

1 répliques

LE PRÉVENU

1 répliques

SOMMAIRE

☞ Cliquez sur un acte pour y accéder directement

AH ! QUE LES PLAISIRS SONT DOUX.....	5
---	----------

AH ! QUE LES PLAISIRS SONT DOUX.

SCÈNE 1

LE NARRATEUR

Est-il rien de plus irritant pour le spectateur assis dans une stalle d'orchestre qu'une tête qui se place sans cesse devant ses yeux ; qui, à l'invitation faite à son propriétaire, se range, puis retourne à sa place première, s'écarte de nouveau à une nouvelle invitation, et revient obstinément intercepter la vue de ce qui captive l'attention du spectateur agacé ? Bien des gens, s'ils étaient sincères, avoueraient qu'en pareil cas, leur irritation est devenue telle qu'ils ont plus d'une fois formé, pendant un moment, si court qu'il ait été, le souhait abominablement égoïste qu'une puissance invisible vînt abattre cette tête et leur permit de voir à leur aise la jambe de la fée ou la grimace du comique de la pièce. Monsieur Bernardet, qui comparaît aujourd'hui devant la police correctionnelle, est une de ces natures nerveuses, irritables et curieuses ; il a asséné une grêle de coups de poing sur la tête d'un pauvre jeune homme qui l'empêchait de voir le spectacle.

MONSIEUR BERNARDET

Messieurs, dit ce jeune homme au tribunal, ici, je n'ai plus de raisons pour taire le motif qui me faisait rester à moitié debout et gêner les personnes placées derrière moi ; mais, ce jour-là il m'était impossible de le

dire, et vous allez le comprendre. Une demoiselle dont j'avais fait la connaissance la veille m'avait demandé de la conduire au spectacle... Au spectacle!... Jugez de ma position, il faut s'asseoir, au spectacle, et je ne
20 le pouvais pas, étant affligé d'un énorme clou qui m'obligeait de rester debout ou couché. Refuser à cette demoiselle, je ne le pouvais pas au commencement d'une connaissance ; lui dire ce qui en était, c'était me rendre ridicule à ses yeux ; prétexter un manque d'argent, c'était encore pis ; une affaire ?... En pareil cas, les dames n'admettent pas d'affaire
25 plus intéressante que ce qu'elles désirent. Je me décidai donc, au risque de souffrir toutes les tortures de l'enfer, à mener la demoiselle au théâtre. Je m'assieds avec précaution, mais je me relève aussitôt en étouffant un cri de douleur ; il me semblait que je venais de recevoir un coup de bistouri dans une plaie vive... À peine suis-je levé, que voilà
30 monsieur qui me crie : Assis ! Je fais semblant de ne pas entendre. Assis ! répète-t-il plus fort. Je feins de me rasseoir ; je pose mes deux mains sur le banc, et je m'assieds comme entre, deux coussins, ce qui m'empêchait de toucher au banc et rendait ma position inconfortable et disgracieuse, il est vrai, mais du moins tenable. Bon ! Au bout de deux
35 ou trois minutes, la jeune personne me dit : « Tenez-moi donc mon éventail. » Bon, me dis-je ; merci, me voilà bien. Je feins encore de ne pas entendre ; mais, alors, cette demoiselle me regarde et me dit :
« Quelle drôle de position ! Vous êtes assis sur vos mains. » Le rouge me monte au visage, je retire vivement mes mains. Je tombe lourdement
40 sur le banc ; je pousse. Un véritable mugissement, au point qu'on me crie : À la porte ! Je renforce ma douleur et je prends la résolution de rester courbé comme si j'étais assis ; mais j'étais simplement accroupi à deux ou trois centimètres du banc : c'était éreintant et impossible. Un moment je pus me tenir comme ça ; mais peu à peu je me relevais, et
45 cinq minutes après j'étais debout. Alors les cris : Assis ! Assis ! recommençaient. J'étais dans une situation effroyable.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Vous avez eu tort d'aller au spectacle, puisque vous deviez gêner vos voisins ; mais le prévenu a eu le tort plus grand de vous frapper.

LE PRÉVENU

Dame ! Monsieur, que voulez-vous ? Je ne pouvais pas deviner que monsieur avait des clous, et, comme vous dites très bien, quand on a des clous, on ne va pas au spectacle ; moi, j'avais donné mon argent, c'était pour voir, et toujours monsieur qui m'empêchait... S'il m'avait dit ce qu'il avait, je lui aurais conseillé d'aller se placer autre part. 50

(Le prévenu est condamné à huit jours de prison, ce qui, après tout, est moins cruel que d'être condamné au supplice si piteusement raconté par le jeune homme à bonne fortune.)

MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Il fallait vous plaindre à l'inspecteur de la salle et ne pas frapper cet homme. 55